Image not found or type unknown

AUTORISATION VIAGER

Par **rudy13**, le **28/02/2020** à **09:39**

Bonjour a tous

Mon père a décède et ma mère occupe de fait le logement famillial.

elle envisage de mettre le bien en viager

Etant fils unique lui faut il que je donne mon autorisation sur la part me revenant au titre de mon père ?

Si je ne lui donne pas mon autorisation cela est t il bloquant ?

Merci pour votre aide

bien cdt

Par **Visiteur**, le **28/02/2020** à **13:46**

Bonjour

Votre mère ne peut pas vendre en viager un bien qui vous appartient en partie.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés